

Conditions générales

I. EVÉNEMENTS

1. Inscription

Les inscriptions sont prises en compte dans l'ordre de réception. Les frais de séminaire doivent être réglés d'avance, dans les 30 jours suivant la facturation.

L'assurance est à la charge des participantes et participants.

2. Désinscription

Elle doit être effectuée par écrit.

- Les désinscriptions jusqu'à 60 jours avant le début de l'événement sont sans frais.
- Les désinscriptions jusqu'à 30 jours avant le début de l'événement sont facturées à hauteur de 50 % des frais de séminaire.
- Les désinscriptions à partir de 29 jours avant le début de l'événement sont facturées à hauteur de 100 % des frais de séminaire.

Sur présentation d'un certificat médical en cas de maladie, les frais de séminaire sont remboursés à 100 %.

3. Annulation du séminaire

En cas de maladie de la personne dirigeant le séminaire ou de circonstances inattendues, les frais de séminaire sont intégralement remboursés.

Il n'existe aucun autre droit à une indemnisation.